

Les accidents mortels d'origine professionnelle en France, 2002-2004

Julien Brière (j.briere@invs.sante.fr), Anne Chevalier, Ellen Imbernon

Institut de veille sanitaire, Saint-Maurice, France

Résumé / Abstract

Introduction – L'information sur les accidents du travail et de trajet indemnisés par la Sécurité sociale est insuffisamment exploitée en France. Peut-on utiliser ces données pour calculer des indicateurs nationaux de surveillance des accidents mortels d'origine professionnelle ?

Méthodes – Pour les salariés, le nombre de décès et le taux de mortalité par accident du travail et de trajet (par sexe, âge, secteur d'activité et mécanisme accidentel) ont été calculés en rassemblant les données de huit organismes de Sécurité sociale. Pour les travailleurs salariés et non salariés, des estimations du nombre de décès, du taux de mortalité et de la part des décès accidentels due à l'activité professionnelle ont été réalisées.

Résultats – Chez les travailleurs salariés, le nombre annuel moyen de décès par accident du travail et de trajet atteint 1 330 entre 2002 et 2004. Le taux de mortalité par accident du travail chez les hommes est très élevé dans trois secteurs : l'agriculture-sylviculture-pêche, les transports et la construction. Pour l'ensemble des travailleurs, le nombre annuel moyen de décès par accident du travail et de trajet est estimé entre 1 478 et 1 640.

Conclusion – Malgré les limites des données utilisées, il a été possible de calculer de manière inédite des indicateurs nationaux sur les accidents du travail et de trajet mortels, permettant d'évaluer l'importance de ce phénomène de santé en France et de le situer par rapport à d'autres problèmes de santé au travail.

Fatal occupational injuries in France, 2002-2004

Introduction – Insufficient use is made of available information about workplace and commuting accidents covered by social insurance workers compensation funds in France. Can these data be used to calculate national indicators for surveillance of fatal occupational injuries?

Methods – We calculated the number of deaths and mortality rate from workplace and commuting accidents (by sex, age, economic activity, and cause of accident) for employees by collecting data from eight social insurance funds in France. The number of deaths, the mortality rates, and the fraction of accidental deaths due to work were estimated for both employees and self-employed workers.

Results – The mean annual number of employee deaths from workplace and commuting accidents reached 1,330 in 2002–2004. The mortality rate from workplace accidents among men was especially high in three sectors: agriculture–forestry–fishing, transportation, and construction. Overall, for employees and independent workers combined, the mean annual number of deaths from workplace and commuting accidents was estimated between 1,478 and 1,640.

Conclusion – Despite data limitations, it was possible to calculate previously unknown national indicators of fatal workplace and commuting accidents, and to compare them with other work-related health problems.

Mots clés / Keywords

Accidents du travail, accidents de trajet, sécurité sociale, mortalité / Occupational injury, commuting accident, social security, mortality

Introduction

En France, les données issues de la réparation par la Sécurité sociale des accidents du travail et des accidents de trajet constituent la principale source d'information sur les accidents mortels d'origine professionnelle [1]. Mais les statistiques établies par les différents régimes de Sécurité sociale sont éclatées, non homogènes et ne font pas toutes l'objet de publication. On ne dispose d'aucune statistique globale regroupant la totalité des accidents mortels reconnus d'origine professionnelle par les différents régimes et permettant de mesurer au niveau national l'importance de ce risque et de faire ressortir les situations à risque. Pour tenter de disposer de tels indicateurs, les données relatives aux accidents du travail et de trajet déclarés et reconnus par neuf régimes de Sécurité sociale sur la période 2002-2004 ont été analysées. L'ancienneté de ces données s'explique par la nécessité d'analyser des résultats stabilisés (les procédures de reconnaissance des décès par accident du travail peuvent durer plusieurs années).

Méthode

Définition d'un accident du travail et d'un accident de trajet

En France, la Sécurité sociale retient la définition suivante pour reconnaître l'imputabilité au travail d'un accident : « Est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant,

à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise » (article L. 411-1 du Code de la Sécurité sociale). La jurisprudence et l'évolution des connaissances scientifiques ont fait évoluer cette définition : des « malaises fatals » (accident vasculaire cérébral infarctus du myocarde...) sur le lieu de travail ont été reconnus comme accident du travail ainsi que certains cas de suicide en lien avec le travail. L'accident de trajet, défini comme survenant sur le trajet habituel entre le domicile et le lieu de travail (article L. 411-2 du Code de la Sécurité sociale) est également indemnisé par la Sécurité sociale. Dans la présente étude, les accidents du travail au sens propre et les accidents de trajet, ont été analysés séparément.

Population

En France, chaque salarié bénéficie d'une assurance accident du travail et accident de trajet au sein de son régime de Sécurité sociale. Ce n'est

pas le cas des non salariés, parmi lesquels seuls les exploitants agricoles bénéficient d'une telle assurance ; les artisans, commerçants, chefs d'entreprise et professions libérales, soit environ deux millions de personnes, ne sont pas couverts actuellement par leur régime de Sécurité sociale contre ces risques. Dans l'étude, deux populations ont donc été considérées : les salariés pour lesquels il existe des données exhaustives et l'ensemble des travailleurs (salariés et non salariés), pour lesquels le nombre d'accidents mortels doit être estimé.

Données recueillies auprès de chaque régime de Sécurité sociale participant à l'étude

Les données des huit principaux régimes de salariés (tableau 1) et d'un régime de non-salariés, les exploitants agricoles, ont été utilisées. Pour chaque décès par accident du travail ou de trajet survenu entre 2002 et 2004 et reconnu d'origine

Tableau 1 Population de l'étude : les salariés couverts par huit régimes de Sécurité sociale sur la période 2002-2004, France / Table 1 Study population: the population of employees covered by eight social insurance funds during the period 2002-2004, France

Salariés du secteur privé (régime général de Sécurité sociale)
Salariés affiliés à la Mutualité sociale agricole (MSA)
Salariés de la Société nationale des chemins de fer français (SNCF)
Salariés de la Régie autonome des transports parisiens (RATP)
Salariés d'Électricité de France (EDF) et Gaz de France – Suez (GdF-Suez)
Fonctionnaires de l'État et de la Poste
Fonctionnaires des collectivités locales et des hôpitaux
Salariés marins

professionnelle par un des régimes participant à l'étude, des données décrivant la victime et les circonstances de survenue de l'accident ont été recueillies.

Les nomenclatures utilisées par les régimes de Sécurité sociale peuvent être différentes. C'est pourquoi le secteur d'activité a été recodé selon la nomenclature économique de synthèse de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) [2]. Le mécanisme accidentel a été recodé selon la nomenclature du principal régime, le régime général des salariés du secteur privé, en six modalités : accident impliquant un véhicule, chute de hauteur, accident de machine, accident électrique, autres accidents (accidents de plain-pied, explosions, homicides...) et accidents non classés. La modalité « accidents non classés » inclut, entre autres, les « malaises » ou morts subites (infarctus du myocarde, accident vasculaire cérébral...) et les suicides sur le lieu de travail sans que l'on puisse les identifier.

Analyse de la population des salariés

Les nombres annuels moyens d'accidents mortels sur la période 2002-2004 pour les huit régimes de salariés confondus ont été calculés en additionnant les nombres moyens calculés dans chaque régime.

Pour calculer les taux de mortalité, le dénominateur utilisé pour l'ensemble des salariés a été évalué à partir des données de l'Enquête emploi 2004 de l'Insee [3] (car le principal régime de salariés, le régime général, ne disposait pas de la répartition de ses bénéficiaires selon le sexe, l'âge et le secteur d'activité).

Ensemble des travailleurs

Le taux de mortalité par accident d'origine professionnelle dans la population des travailleurs a été estimé en faisant l'hypothèse que le taux de mortalité des artisans, commerçants, chefs d'entreprise et professions libérales était semblable à celui observé chez l'ensemble des salariés et des exploitants agricoles. L'estimation du nombre annuel moyen d'accidents mortels d'origine professionnelle a ensuite été obtenue en multipliant ce taux par l'effectif de l'ensemble des travailleurs.

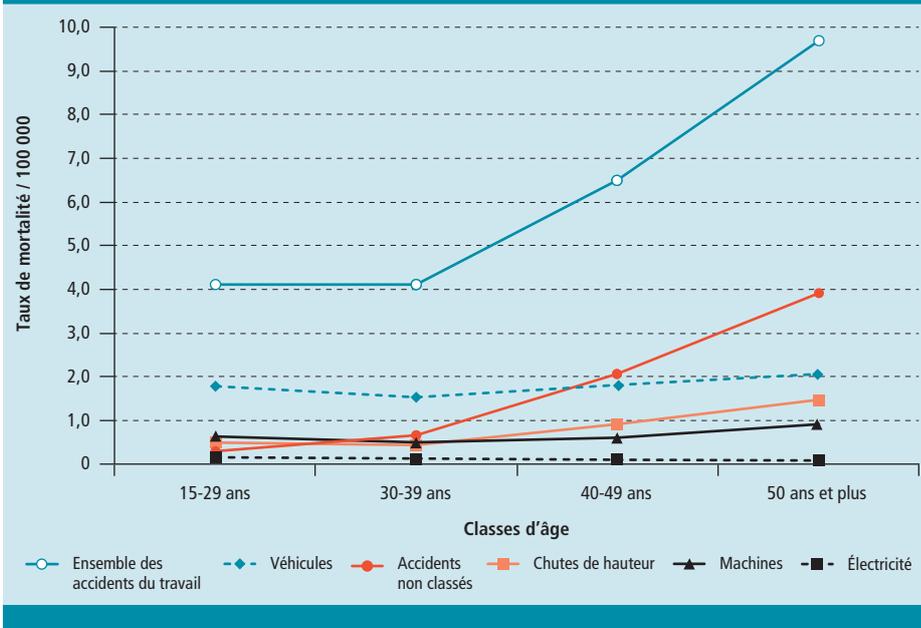
La part de ces accidents mortels d'origine professionnelle dans l'ensemble des décès accidentels a ensuite été calculée en divisant l'estimation du nombre annuel moyen d'accidents mortels d'origine professionnelle par le nombre annuel moyen de décès par accident traumatique hors suicides et homicides (codes V01-X59 et Y10-Y98 de la CIM10) enregistrés par le Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès (CépiDc-Inserm) sur la période 2002-2004 en sélectionnant les décès de la classe d'âge 15-59 ans (période supposée d'activité professionnelle). Le choix d'exclure du dénominateur les suicides est basé sur l'hypothèse que cette cause de décès importante en France ne concerne que très peu de cas reconnus en accident du travail.

Résultats

Salariés

Sur la période 2002-2004, le nombre annuel moyen d'accidents mortels liés au travail (accidents du travail et de trajet) enregistrés par les

Figure 1 Taux de mortalité par accident du travail selon l'âge et le mécanisme accidentel chez les salariés de sexe masculin, 2002-2004, France | Figure 1 Mortality rate from occupational accidents according to age and mechanism of the injury among male employees, 2002-2004, France



huit régimes de Sécurité sociale ayant participé à l'étude est de 1 330. Ce nombre se répartit en 739 accidents du travail et 591 accidents de trajet. Ces décès concernent principalement les hommes (94% des accidents du travail et 78% des accidents de trajet).

Le taux de mortalité par accident du travail est de 3,3 pour 100 000 salariés. Il est de 6,0 pour 100 000 chez les hommes, et il est 15 fois moins élevé chez les femmes (0,4 pour 100 000). Le taux de mortalité pour accidents de trajet atteint 2,7 pour 100 000 pour l'ensemble des salariés. Il est 3 fois plus élevé chez les hommes (3,9 pour 100 000) que chez les femmes (1,3 pour 100 000).

Compte tenu de la faible mortalité constatée chez les femmes, les résultats qui suivent sont détaillés uniquement chez les hommes.

Pour les accidents du travail, le taux de mortalité augmente avec l'âge (figure 1) : de 4,1 pour 100 000 chez les 15-29 ans à 9,7 pour 100 000 chez les 50 ans et plus. Pour les accidents de trajet (tableau 2), c'est dans la classe d'âge la plus jeune, celle des 15-29 ans, que le taux de mortalité est le plus élevé (7,8 pour 100 000).

La répartition par mécanisme accidentel (tableau 2) montre que les accidents impliquant un véhicule sont les plus nombreux (30% des accidents du travail) suivis par les chutes de hauteur (13%) et les accidents de machine (11%). Parmi, les accidents impliquant un véhicule, les voitures et les camions/camionnettes sont majoritaires. Il faut noter qu'une proportion importante d'accidents du travail (28%) est codée en « accidents non classés ».

Les résultats par secteur d'activité montrent que les secteurs de la construction, de l'industrie et des transports génèrent le plus grand nombre de décès par accident du travail chez les hommes. Si l'on s'intéresse au taux de mortalité, c'est l'agriculture-sylviculture-pêche qui arrive nettement en tête avec un taux de 28 pour 100 000, suivi des secteurs des transports (14 pour 100 000) et de la construction (13 pour 100 000).

Ensemble des travailleurs

Le nombre annuel d'accidents mortels d'origine professionnelle pour l'ensemble des travailleurs sur la période 2002-2004 est estimé à 1 557 [IC95%:1 478-1 640]. Ce nombre dépasse d'environ 15% celui observé chez les salariés. Il se décompose en 905 accidents du travail [IC95%:845-969] et 652 accidents de trajet [IC95%:601-706] (tableau 3). L'ensemble des accidents mortels d'origine professionnelle (accidents de travail et de trajet) représente 19% du nombre total de décès accidentels (toutes circonstances confondues) survenus en France chez les hommes de 15 à 59 ans, alors que chez les femmes de même âge, la part des décès accidentels due à l'activité professionnelle est de 10%.

Discussion

L'originalité des résultats présentés repose sur la mise en commun des données de plusieurs régimes de Sécurité sociale, alors que, faute d'un dispositif national centralisant les statistiques des différents régimes sous un format commun, seules les données sur les accidents mortels reconnus d'origine professionnelle du régime général de Sécurité sociale sont prises en compte habituellement par les pouvoirs publics. L'étude a permis d'estimer à 1 557 le nombre annuel moyen d'accidents mortels d'origine professionnelle dans la population des travailleurs entre 2002 et 2004. Les accidents reconnus par le régime général représentent 73% de ces accidents.

Les indicateurs calculés ont permis une comparaison avec les résultats disponibles dans des pays comparables [4]. Ainsi, le taux de mortalité par accident du travail chez les salariés français (3,3 pour 100 000) est d'un ordre de grandeur comparable à celui des États-Unis pour l'année 2004 : 3,5 pour 100 000 salariés selon le *Census of Fatal Occupational Injuries* (CFOI) [5]. De même, les statistiques de l'Union européenne font état d'un taux de mortalité de 3,8 pour 100 000 (neuf branches d'activité de

Tableau 2 Nombre annuel moyen de décès et taux de mortalité selon le type d'accident, l'âge, le mécanisme accidentel et le secteur d'activité chez les salariés de sexe masculin, 2002-2004, France / *Table 2 Mean annual number of deaths and mortality rate according to the type of accident, age, mechanism of the injury, and economic sector among male employees, 2002-2004, France*

	Accidents du travail			Accidents de trajet		
	Nombre de décès	%	Taux/ 100 000	Nombre de décès	%	Taux/ 100 000
Total	695	100	6,0	459	100	3,9
Classe d'âge						
15-29 ans	105	15	4,1	201	44	7,8
30-39 ans	138	20	4,1	107	23	3,2
40-49 ans	209	30	6,5	87	19	2,7
50 ans et plus	243	35	9,7	64	14	2,5
Mécanisme accidentel						
Véhicules	207	30	1,8	422	92	3,6
Voitures	83	12	0,7	224	49	1,9
Camions et camionnettes	65	9	0,6	19	4	0,2
Deux roues motorisés et bicyclettes	8	1	0,1	102	22	0,9
Piétons accrochés par un véhicule	7	1	0,1	6	1	0,0
Véhicules agricoles	11	2	0,1	0	0	0,0
Autres véhicules	19	3	0,2	4	1	0,0
Véhicules non précisés	15	2	0,1	66	14	0,6
Chutes de hauteur	93	13	0,8	1	0	0,0
Machines	75	11	0,6	2	0	0,0
Électricité	14	2	0,1	0	0	0,0
Autres accidents	112	16	1,0	7	2	0,1
Accidents non classés	194	28	1,7	27	6	0,2
Secteur d'activité						
Agriculture, sylviculture, pêche	63	9	28,2	14	3	6,3
Industrie	134	19	4,8	115	25	4,1
Construction	144	21	12,8	58	13	5,1
Commerce	63	9	4,4	68	15	4,7
Transports	112	16	14,3	37	8	4,7
Activités financières	7	1	2,6	4	1	1,5
Services aux entreprises et activités immobilières	99	14	5,5	84	18	4,7
Services aux particuliers	21	3	3,2	29	6	4,3
Éducation, santé, action sociale	23	3	2,1	30	7	2,8
Administration	29	4	2,2	20	4	1,5

la nomenclature générale des activités économiques dans les communautés européennes [6]. L'analyse par secteur d'activité fait ressortir des taux de mortalité par accident du travail élevés dans les mêmes secteurs qu'aux États-Unis : agriculture-sylviculture-pêche, transports et construction [7]. On retrouve les mêmes secteurs à risque parmi les neuf branches d'activité étudiées par l'Union européenne. Aux États-Unis et en Europe, comme en France, c'est le secteur de l'agriculture-sylviculture-pêche qui arrive en tête pour la mortalité par accident du travail sur la période considérée [6;7].

Pour l'ensemble des travailleurs français, le taux de mortalité par accident du travail, estimé entre 3,5 et 4,0 pour 100 000, est légèrement inférieur au taux observé aux États-Unis pour l'année 2004 (4,1 pour 100 000) [5].

Cette estimation constitue un minimum car elle repose sur l'hypothèse que les professions indépendantes ont le même risque d'accident mortel que les salariés. Or, cette catégorie comprend beaucoup d'artisans du bâtiment (en 2006, près de la moitié (48%) des artisans, qui cotisent à l'assurance vieillesse du Régime social des indépendants, travaillent dans la construction [8]) soumis au moins aux mêmes risques que les salariés de ce secteur. Or ce secteur arrive en tête des accidents du travail non mortels et en deuxième position des accidents mortels pour l'ensemble des salariés ; il est donc probable que les chiffres ci-dessus soient sous-estimés.

Cette étude estime à environ un cinquième la part des décès accidentels due à l'activité professionnelle chez les hommes en âge de travailler

(classe d'âge de 15 à 59 ans). Si l'on retire les accidents de trajet, on obtient une part de 12% chez les hommes, comparable à l'estimation de 11% pour l'Europe occidentale (étude récente pour les hommes de 15 à 69 ans) [9].

Les données des neuf régimes de Sécurité sociale recueillies pour cette analyse présentent l'intérêt de reposer sur des critères précis quant à l'imputabilité au travail de l'accident. Néanmoins, certains éléments peuvent intervenir dans le sens d'un sous-dénombrement au niveau national :

- certains régimes spéciaux de salariés avec un faible nombre de bénéficiaires n'ont pas été pris en compte ;
- les accidents pour lesquels le délai entre l'accident et le décès est long (plusieurs semaines ou plusieurs mois) peuvent être enregistrés avec retard en tant qu'accident mortel ;
- les accidents dont la victime n'a pas d'ayant-droit ne sont pas toujours enregistrés, aucune dépense n'étant rattachée à l'accident ;
- l'absence de gestion centralisée des accidents du travail et de trajet pour les fonctionnaires de l'État.

Tous ces éléments vont dans le sens d'une sous-évaluation des décès accidentels reconnus d'origine professionnelle.

Enfin rappelons que cette étude s'est intéressée aux accidents reconnus d'origine professionnelle par les régimes de Sécurité sociale et non à l'ensemble des accidents mortels liés au travail, dont le nombre est probablement plus important. En effet, une partie des accidents mortels liés au travail ne fait pas l'objet d'une déclaration à la Sécurité sociale, sans que l'on puisse évaluer leur nombre avec les données existantes.

Conclusion

Grâce à ces données, il a été possible de calculer une première estimation du nombre d'accidents mortels liés au travail en France : entre 1 478 et 1 640 décès par an sur la période 2002-2004. Chez les hommes, ce nombre de décès se situe entre celui des décès par cancer du poumon attribuables à une exposition professionnelle [10] et celui des décès par mésothéliome attribuables à une exposition professionnelle à l'amiante [11]. À titre de comparaison, on comptait en 2004, chez les hommes, 4 229 décès par accident de circulation [12] et 9 019 décès par accident de la vie courante [13].

La comparaison des résultats obtenus avec ceux d'autres pays industrialisés a montré que le taux global de mortalité par accident du travail en France était très proche de celui des États-Unis, ainsi que les secteurs d'activité les plus à risque : agriculture, construction et transport.

Ces résultats illustrent l'intérêt de la mise en place d'un outil centralisateur national des données de réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles issues des régimes de Sécurité sociale [14]. Deux années ont été nécessaires pour réunir et analyser les données des neuf régimes faisant l'objet du présent article. L'existence d'un tel outil centralisateur permettrait une réalisation beaucoup plus rapide de ce type de travaux.

Tableau 3 Nombre annuel moyen de décès et intervalle de confiance selon le type d'accident et le sexe pour l'ensemble des travailleurs, 2002-2004, France / *Table 3 Mean annual number of deaths and confidence interval according to the type of accident and sex for all workers, 2002-2004, France*

	Accidents du travail		Accidents de trajet		Accidents du travail et de trajet	
	Nombre de décès	IC à 95%	Nombre de décès	IC à 95%	Nombre de décès	IC à 95%
Hommes	868	[808-931]	519	[473-568]	1 387	[1 311-1 466]
Femmes	55	[41-72]	140	[118-167]	195	[168-226]
Total	905	[845-969]	652	[601-706]	1 557	[1 478-1 640]

Remerciements

Les auteurs remercient les organismes de Sécurité sociale qui ont participé à ce travail et tout particulièrement P. Jacquetin, M. Youssouf et D. Garconnat du Régime général de Sécurité sociale, J-P. Larrat et J-C. Chrétien de la MSA, N. Fares, L. Gautier, C. Bui et O. Desmier de la Caisse des dépôts et consignations, R. Martinez de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique, C. Gouffier et C. Godard d'EDF et GdF-Suez, J. Charmois et C. Laviron de la SNCF, L. Roumazeille et M. Boué de la RATP et M. Feraud du ministère en charge des Affaires maritimes.

Références

- [1] Brière J, Chevalier A, Charbotel B, Imbernon E. Des indicateurs en santé travail. Les accidents mortels d'origine professionnelle en France. Saint-Maurice: Institut de veille sanitaire; 2011. 24 p. Disponible à : <http://www.invs.sante.fr/Publications-et-outils/Rapports-et-syntheses/Travail-et-sante/2011/Des-indicateurs-en-sante-travail-Les-accidents-mortels-d-origine-professionnelle-en-France>
- [2] Institut national de la statistique et des études économiques. Nomenclature économique de synthèse NES 1994-2007 [Internet]. Paris: Insee. Disponible à : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/nes2003/nes2003.htm>
- [3] Enquête emploi 2004. Insee Résultats Société. 2007;(62) [Internet]. Disponible à : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=eec04
- [4] Brière J, Chevalier A, Imbernon E. Surveillance of fatal occupational injuries in France: 2002-2004. *Am J Ind Med.* 2010;53(11):1109-18.
- [5] US Bureau of Labor Statistics. Fatal Occupational injuries, employment, and rates of fatal occupational injuries by selected worker characteristics, occupations, and industries, 2004 [Internet]. Washington: US Bureau of Labor Statistics; 2004. 4 p. Disponible à : http://www.bls.gov/iif/oshwc/cfoi/cfoi_rates_2004.pdf
- [6] Commission européenne. Causes et circonstances des accidents du travail dans l'UE. Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes ; 2009. 254 p. Disponible à : <http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=2785&langId=fr>
- [7] US Bureau of Labor Statistics. National census of fatal occupational injuries in 2004. Washington: US Bureau of Labor Statistics; 2005. 18 p. [Internet]. Disponible à : http://www.bls.gov/news.release/archives/cfoi_08252005.pdf
- [8] Régime social des indépendants. L'essentiel du régime social des indépendants en chiffres, données 2006 [Internet]. La Plaine Saint-Denis: RSI; 2007. 213 p. Disponible à : http://www.rsi.fr/fileadmin/mediatheque/A_propos_du_RSI/Etudes_statistiques/PDF/20080218_essentiel_rsi_2006.pdf
- [9] Concha-Barrientos M, Nelson DI, Fingerhut M, Driscoll T, Leigh J. The global burden due to occupational injury. *Am J Ind Med.* 2005;48(6):470-81.
- [10] Imbernon E. Estimation du nombre de cas de certains cancers attribuables à des facteurs professionnels en France. Saint-Maurice: Institut de veille sanitaire ; 2003. 28 p. Disponible à : <http://www.invs.sante.fr>
- [11] Goldberg M, Imbernon E, Rolland P, Gilg Soit Ilg A, Savès M, de Quillacq A, *et al.* The French National Mesothelioma Surveillance Program. *Occup Environ Med.* 2006;63(6):390-5.
- [12] Observatoire national interministériel de la sécurité routière. Hommes-femmes. Grands thèmes de la sécurité routière en France. Paris: Observatoire national interministériel de la sécurité routière. Disponible à : http://www2.securiteroutiere.gouv.fr/IMG/Synthese/Hommes_Femmes.pdf
- [13] Ermanel C, Thélot B, Jouglu E, Pavillon G. Mortalité par accident de la vie courante en France métropolitaine, 2000-2004. *Bull Epidemiol Hebd.* 2007;(37-38):318-22.
- [14] Chevalier A, Brière J, Feuprier M, Paboeuf F, Imbernon E. Construction d'un outil centralisateur des données de réparation issues des régimes de Sécurité sociale. Synthèse de l'étude de faisabilité et recommandations. Saint-Maurice: Institut de veille sanitaire; 2011. 12 p. Disponible à : <http://www.invs.sante.fr/layout/set/print/Publications-et-outils/Rapports-et-syntheses/Travail-et-sante/2011/Construction-d-un-outil-centralisateur-des-donnees-de-reparation-issues-des-regimes-de-Securite-sociale-Synthese-de-l-etude-de-faisabilite-et-recommandations/>
- [15] Chevalier A, Brière J, Feuprier M, Paboeuf F, Imbernon E. Construction d'un outil centralisateur des données de réparation issues des régimes de Sécurité sociale. Résultats de l'étude de faisabilité. Saint-Maurice: Institut de veille sanitaire; 2011. 240 p. Disponible à : <http://www.invs.sante.fr/Publications-et-outils/Rapports-et-syntheses/Travail-et-sante/2011/Construction-d-un-outil-centralisateur-des-donnees-de-reparation-issues-des-regimes-de-Securite-sociale>